

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Applicables au 1^{er} Janvier 2010 et modifiables sans préavis

Article 1 : Objet

PC Solutions délivre ses prestations au domicile du client.

Les prestations de PC Solutions ont pour objet de former, accompagner, informer, assister le client ou toutes autres personnes du même foyer pour une utilisation familiale de son matériel informatique, multimédia ou de loisir numérique dont il déclare être propriétaire.

PC Solutions intervient sur demande expresse du client ; les parties ayant convenu au préalable de la nature de la prestation, d'un prix horaire ou forfaitaire, d'une date, d'un horaire et d'un lieu de rendez-vous. En cas d'absence du client le jour, à l'heure et au lieu convenu, et quel qu'en soit la cause, un nouveau rendez-vous pourra être proposé.

Cependant et dans n'importe quel cas de figure une somme forfaitaire et indivisible de 25 € (vingt cinq) sera facturé au client afin de couvrir les frais de déplacement générés pour cette intervention.

PC Solutions n'est pas une société de maintenance informatique, PC Solutions ne peut en conséquence se voir reprocher une disponibilité immédiate.

Article 2 : Application des conditions générales de services

Les présentes conditions générales de prestations de services sont portées à la connaissance du client chez lui par un représentant de la société PC Solutions.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales de prestations de services.

Article 3 : Prise de Commande

Il est rappelé que le client passe sa commande par téléphone 01 82 09 33 85 (prix d'un appel local à partir d'un téléphone fixe). De convention expresse entre le client et PC Solutions, la validation de la confirmation de cette demande d'intervention par le client vaudra signature, consentement irrévocable du client et preuve du contrat et de la connaissance des prix.

Suite à cette prise de commande, PC Solutions sera juridiquement engagée à compter de la réception de celle-ci et de son règlement. Les mineurs non-émancipés disposent d'une capacité résiduelle pour les actes que l'usage les autorise à accomplir en raison de leur caractère modeste. En conséquence toute commande faite sans autorisation des parents ou tuteur légal sera présumée jugée par leurs parents ou tuteur légal comme ne dépassant pas ce caractère modeste, dans le cas contraire ceux-ci devront fournir une autorisation faute de quoi leur responsabilité serait engagée.

Article 4 : Tarifs et Règlement

Les tarifs des interventions s'entendent en euros toutes taxes comprises, sans aucun escompte. Ils sont ceux en vigueur au moment de la prise de commande acceptés par le client.

Les tarifs sont indiqués sur la «Fiche d'intervention» et sont payables à la commande de

l'intervention dès signature du client de la «Fiche d'intervention».

Dans tous les cas chaque intervention réalisée chez le client entraîne une facturation minimum et indivisible de 45€ (quarante cinq Euros).

Article 5 : Limitations des prestations

Le client déclare être le propriétaire de l'installation sur laquelle PC Solutions intervient. Le client doit être à même de fournir sur simple demande les factures d'achats de son équipement, les licences d'exploitation à jour des logiciels installés, les originaux des supports informatiques de ses mêmes logiciels (Cdrom, Dvdrom, disquette ou clé d'activation) ainsi que les manuels d'utilisations sur support papier ou électronique.

PC Solutions ne pourra intervenir, ou cessera son intervention, si l'installation ne correspond pas au caractéristique du (des) constructeur(s) et/ou distributeur(s) ou si elle présente un caractère pouvant mettre en danger le personnel de PC Solutions. De même, en cas d'inaccessibilité de l'équipement, autre que celle faisant l'objet de la prestation demandée, pour une raison extérieure à PC Solutions, tels qu'absence d'alimentation électrique, ou l'impossibilité d'accès au lieu où la prestation a été demandée. La prestation sera considérée comme entièrement due.

Le client est réputé avoir pris, préalablement au début de l'exécution de la prestation, toutes les précautions pour sauvegarder ses données et ses logiciels installés sur l'équipement faisant l'objet de la prestation. La responsabilité de PC Solutions ne peut être engagée en cas de pertes totales ou partielles des données ou logiciels installés sur l'équipement du client. Les délais d'intervention sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur un délai moyen prévisionnel. Le dépassement de ces délais ne peut donner lieu à aucunes retenues, indemnités ou pénalités au bénéfice du client. Les délais indiqués sont en outre de plein droit suspendus par tout évènement indépendant de la volonté de la Société et ayant pour conséquence de retarder la prestation.

Les parties conviennent que les obligations de PC Solutions au titre des relations pré contractuelles sont des obligations de moyens et non de résultat.

Les opérations suivantes ne sont pas des prestations de PC Solutions :

La vente, la location, la réparation, le remplacement de toute ou partie de matériel informatique, multimédia ou de loisir numérique.

Article 6 : Exonération de responsabilités

Le client est informé que l'intervention de PC Solutions, comme sa propre intervention entraîne la perte garantie constructeur à laquelle ne se substitue pas une garantie de PC Solutions. Le client reconnaît expressément et sans contestation possible l'exonération totale de PC Solutions de ce fait. De convention expresse entre les parties, PC Solutions n'est soumise, au titre des présentes, qu'à une obligation de moyens. En aucun cas, PC Solutions ne peut être responsable des dommages directs et indirects et/ou matériel et immatériels de dommages liés à un retard de livraison, de dommages liés à une non-conformité aux besoins du client ou de dommages dus à une cause indépendante de l'intervention de PC Solutions. La responsabilité de PC Solutions ne porte que sur le non-respect de ses obligations. De même, PC Solutions ne pourra être tenu responsable d'un préjudice financier ou commercial, ou même d'une autre nature causé directement ou indirectement par l'utilisation ou le fonctionnement du matériel.

Article 7 : Obligations de PC Solutions

PC Solutions s'engage à fournir la main d'œuvre à l'accomplissement des prestations définies dans l'objet.

Article 8 : Obligations du client

Le client s'engage :

- À établir et entretenir un environnement physique de son installation conforme aux spécifications du constructeur et aux normes de sécurité,
- À respecter les procédures d'utilisation des matériels (accessoires, consommables...) et en particulier ne procéder à aucune modification technique ou géographique,
- À fournir les consommables et accessoires nécessaires aux intervenants de la prestation,
- À être présent lors la prestation pendant toute sa durée et constater la fin de celle-ci,
- À sauvegarder les informations contenues dans l'installation (données, logiciel, fichier...) préalablement à toute intervention,
- À tenir à disposition la documentation technique remise par le constructeur et en cas de panne, tenter de reconstituer l'historique de l'apparition et du constat de celle-ci.

Le client est informé que l'ensemble des frais, quels qu'ils soient, afférents à l'exécution des prestations de PC Solutions et notamment les frais d'électricité, de connexions à Internet ou d'usure des consommables informatiques engendrés par les manipulations effectuées par PC Solutions sont et restent à sa charge. En aucun cas, le client ne pourra en demander le remboursement total ou partiel sous quelque forme que ce soit.

Le client se chargera de déplacer ou de nettoyer tous éléments gênant pour assurer la prestation.

Article 9 : Règlement

La prestation à régler est celle figurant sur nos tarifs communiqués au client lors de sa commande et disponible sur le site www.pcsolu.fr rubrique « Tarifs » validée d'un commun accord entre le client et PC Solutions lors de la commande, figurant sur la « Fiche d'intervention » remise au client et signé par lui avant le début de la prestation.

Le règlement est fait en une seule fois dès la commande de la prestation par chèque bancaire ou postal, par chèque emploi service universel (CESU) ou espèces directement au représentant de PC Solutions. Une facture est envoyée par courrier électronique ou traditionnel au client dans un délai de 5 jours francs après le règlement. À la demande expresse du client, une facture peut lui être envoyée par courrier.

Tout retard de paiement entraîne des frais financiers d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues, conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du code de commerce. De plus tout incident bancaire entraîne le paiement par le client des frais bancaires supportés par PC Solutions plus 2% du montant de l'impayé correspondant aux frais de gestion. Toute inexécution totale ou partielle de l'une de ces obligations entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes encore dues à quelque titre que ce soit, ainsi que la suspension de toute

livraison.

Le tarif des prestations est modifiable sans préavis.

Article 10 : Territoires

L'ensemble des articles et des prestations PC Solutions ne sont proposés à la vente que sur les territoires suivants :

Paris et proche banlieue.

De convention expresse la vente est réputée être faite sur ces territoires.

Exceptionnellement le territoire peut-être élargi avec accord express de PC Solutions et dans ce cas les conditions générales de prestations de services s'appliquent automatiquement.

Article 12 : Loi informatique et liberté

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable auprès de PC Solutions – 14, rue Jules Dumien 75020 Paris.

Le client autorise PC Solutions à utiliser ses coordonnées et notamment son adresse email pour lui communiquer des offres commerciales et/ou communiquer à d'autres entreprises les données le concernant.

A défaut, le Client notifiera PC Solutions de son refus de voir ses données utilisées et/ou communiquées, par courrier ou par email précisant ses nom, prénoms, adresse, adresse email.

Article 13 – Confidentialité

Une charte de confidentialité sera signé par le client lors de la récupération de données. Celle-ci garantit au CLIENT un respect total des informations confidentielles enregistrées sur les supports informatiques.

PC Solutions s'engage à ne divulguer aucune information susceptible de permettre à des tiers de connaître directement ou indirectement le détail des interrogations effectuées par le CLIENT.

Cependant, dans le cas où les supports informatiques du CLIENT contiendraient notamment des informations, données, images sanctionnées par la loi, PC Solutions se réserve le droit d'en informer les autorités judiciaires compétentes.

Enfin, la Société PC Solutions ne pourra être tenue responsable dans le cas où toute autorité judiciaire compétente lui demanderait de lui livrer les supports informatiques du CLIENT qui contiendraient notamment des informations, données, images sanctionnées par la loi.

PC Solutions a des obligations de moyens en matière de protection de données (antivirus, pare-feu, accès aux locaux et aux ordinateurs servant à récupérer les données du client). En cas de piratage informatique ou de vol de son matériel ou tout autre acte de malveillance, PC Solutions ne peut être tenu pour responsable en cas de diffusion des données personnelles du client.

Article 14 : Loi applicable



De convention expresse, le présent contrat sera gouverné par le Droit français.

Article 15 : Tribunal compétent

Le tribunal compétent est la Chambre commerciale Tribunal de Grande instance (TGI) de Paris

Date :

Lieu :

Signature du Client précédé de la mention :

Lu et approuvé